

■ Données générales sur le paysage et le patrimoine

Ces informations sont directement tirées du SRE. Elles permettent de positionner le projet au regard des éléments identifiés à proximité.



Figure 7. Les paysages emblématiques
 Source : SRE de Picardie de 2012

- Zone d'implantation potentielle
- Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)

La ZIP est située à l'amont du paysage emblématique « Grivesnes et la vallée de Septoutre » présenté dans le SRE. Les autres paysages emblématiques les plus proches sont « la Noye aval à Chaussoy-Epagny » au nord-ouest, « la vallée de l'Avre à la Neuville-Sire-Bernard » au nord-est et « la vallée de l'Avre » au nord-est.

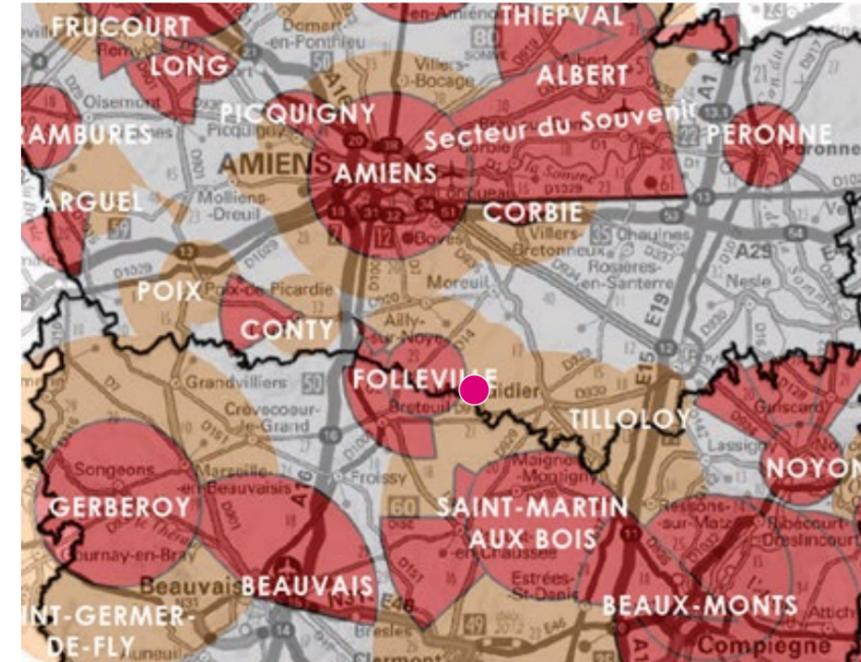


Figure 9. Le patrimoine architectural
 Source : SRE de Picardie de 2012

- Zone d'implantation potentielle
- Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)
- Zone contrainte pour l'implantation d'éoliennes (enjeux assez forts)

La ZIP est en dehors des zones défavorables. Elle se situe cependant dans une zone d'enjeux assez forts. Localement on relève le site de Folleville.

Le SRE signale à propos des zones d'enjeux assez forts : « Ce périmètre de vigilance orange doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts. »

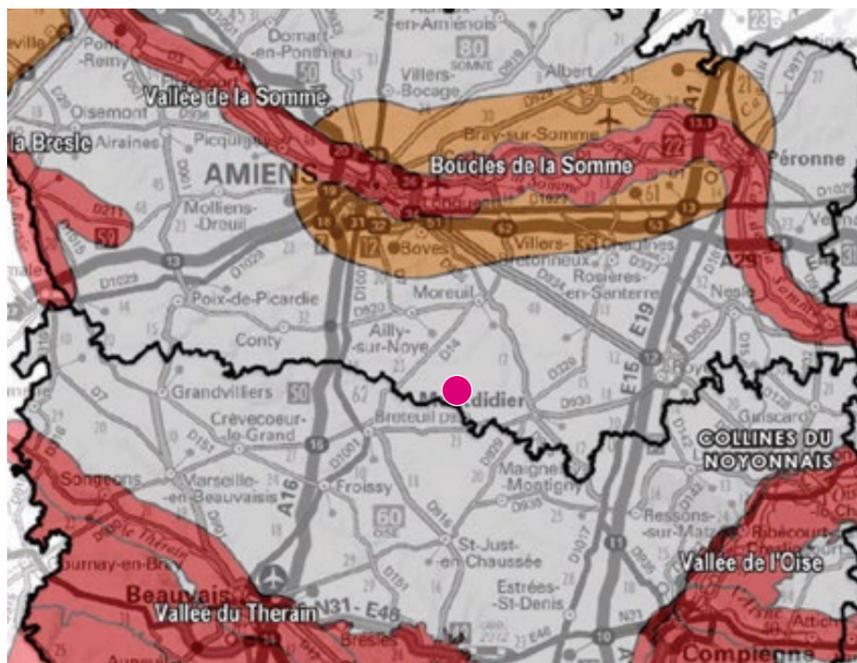


Figure 8. Les paysages à petite échelle
 Source : SRE de Picardie de 2012

- Zone d'implantation potentielle
- Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux très forts)
- Zone contrainte pour l'implantation d'éoliennes (enjeux assez forts)

La ZIP est très largement éloignée des paysages à petite échelle que sont les vallées de la Somme, du Thérain et de l'Oise.

Le SRE signale toutefois à propos des paysages de vallées : « Les projets éoliens doivent néanmoins être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief. »

1.2.4 Stratégie sectorielle Est Somme du Schéma Régional 2012

La stratégie relative au secteur envisagé est la suivante :

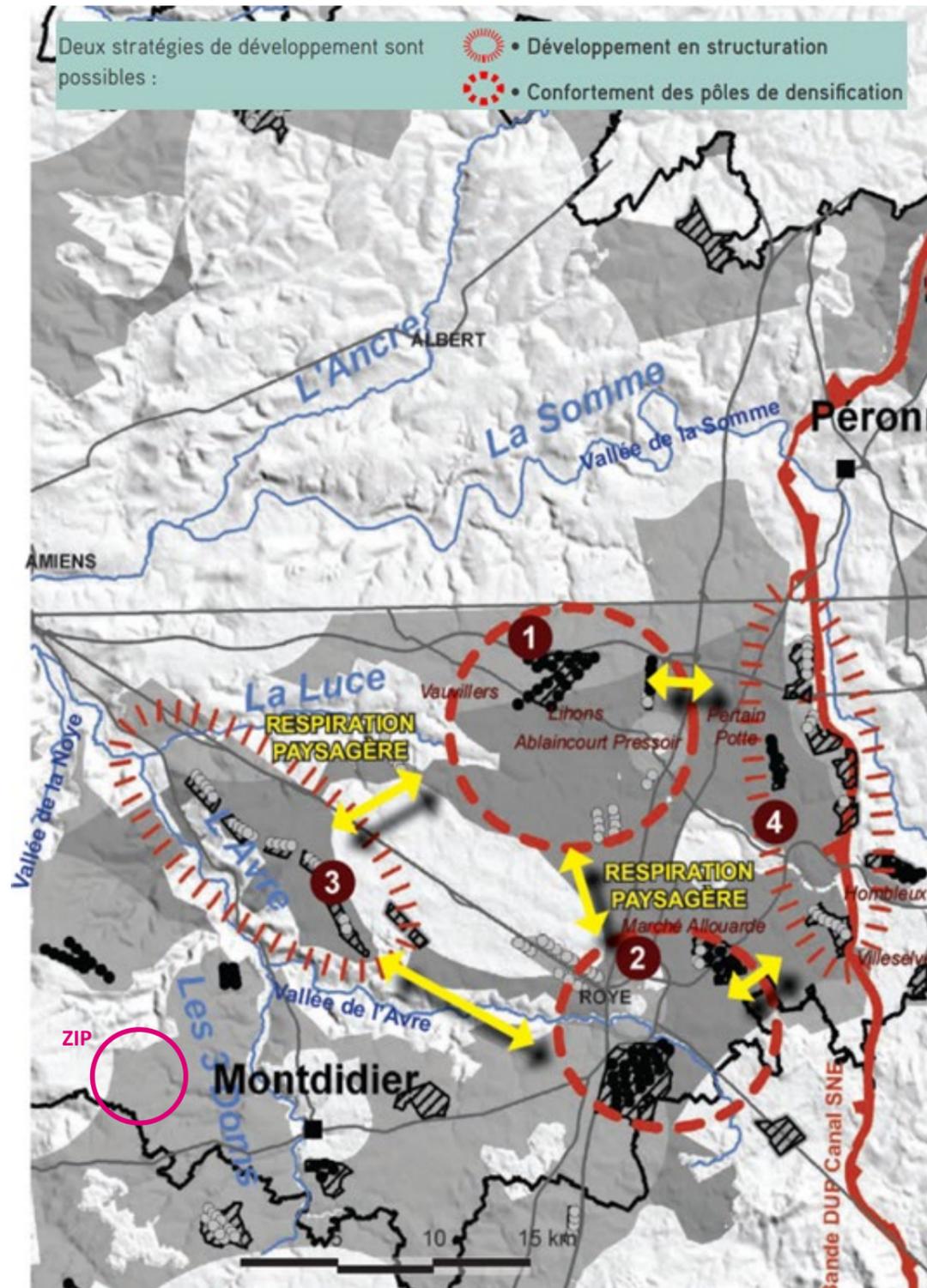


Figure 10. Stratégie sectorielle Oise & Somme du Schéma Régional Éolien de 2012
 Source : SRE de Picardie de 2012

STRATÉGIE GLOBALE :

Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

- CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- **PÔLE 1** : parc du Santerre, ce parc marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté ans la continuité de l'existant.
- **PÔLE 2** : Parc de Roye, ce pôle pourrait être conforté de façon significative en respectant les principes de protection des paysages (éviter l'encerclement des communes, la turation visuelle ou le mitage du paysage, ...).

- STRUCTURATION :

- **PÔLES 3 ET 4** : l'avallée de l'Avre et le futur canal Seine-Nord Europe sont propices au développement de projets éoliens en accompagnement (canal et plate-forme multimodale de Nesle). une ligne simple d'éoliennes pourrait marquer à distance le tracé du canal. Ces séquences de 5/6 éoliennes ne devront pas être continues. Les hauteurs de machines devront être maîtrisées afin d'éviter des rapports d'échelles défavorables avec les vallées. Des respirations paysagères conséquentes devront être ménagées entre les parcs.

La zone d'implantation potentielle s'inscrit en dehors des pôles de densification et de structuration et ne peut être rattachée à leur stratégie compte tenu de la distance d'éloignement.

Il est indiqué que des respirations paysagères sans éoliennes sont souhaitables entre les différents pôles n°1, 2, 3 et 4 ; or la zone du projet est située bien à l'écart de ces derniers.

1.3 Contexte éolien

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole et ouvert, dans lequel les éoliennes constituent des jalons verticaux qui modifient les horizons. Le développement cohérent de l'éolien est donc un enjeu fort, afin de composer une harmonie et de permettre une appropriation des nouveaux paysages par le public.

À l'échelle du grand paysage, la présence de plusieurs parcs éoliens installés sur un territoire génère des vues plus ou moins lointaines propices aux covisibilités. Il est donc nécessaire de prendre en compte les parcs éoliens déjà présents sur le territoire, ainsi que ceux en développement (qu'ils soient en instruction ou accordés), afin de rendre compte de l'intégration paysagère de l'ensemble des projets.

Pour la bonne réalisation du dossier, et notamment le montage des simulations visuelles, le contexte éolien a été arrêté à une date donnée (15 janvier 2019). Cet état du contexte éolien a été réalisé après une double vérification : les données issues des services de l'état et les constatations de terrain.

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En instruction		
Rocquencourt				7 (dont 1 éolienne au-delà de l'aire d'étude immédiate)	Immédiate
Total	7 éoliennes, dont 1 éolienne au-delà de l'aire d'étude immédiate				

Tableau 2. Contexte éolien dans l'aire d'étude immédiate

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En instruction		
Val de Noye 1 & 2				12	3 km
Bois de la Hayette				8	3,1 km
Bois de Bouillancourt				6	3,9 km
Hargicourt				8	4,9 km
Le Champ Feuillant				14 (dont 9 éoliennes au-delà de l'aire d'étude rapprochée)	5,4 km
Total	48 éoliennes, dont 9 au-delà de l'aire d'étude rapprochée				

Tableau 3. Contexte éolien dans l'aire d'étude rapprochée

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En instruction		
Moulin à Cheval				4	7,5 km
La Croisette 1 & 3 et la Croisette Champ Dion				13	8 km
Breteuil				5	8,4 km
Vallaquins				5	8,5 km
L'Argillière				8	8,6 km
Bois Ricart				5	8,8 km
Les Garaches				5	8,8 km
La Sablière				9	9,6 km
Esquennoy				5	9,8 km
Campremy-Bonvillers				5	9,9 km
Balinot				6	10,1 km
Wavignies				6	10,2 km
Champs Perdus 2				6	11,6 km
Hauts de Saint-Aubin				4	10,7 km
Champs Perdus				4	10,9 km
Les Terres de l'Abbaye				5	11,1 km
Santerre Énergies				8	11,3 km
Le Moulin				6	11,4 km
Le Chêne Courteau				3	12 km
Mont de Trème				9	12,3 km
La Marette				5	12,6 km
Thennes				2	12,6 km
Catillon Fumechon				6	12,6 km
Rollot				13	12,9 km
Champ Thibault				5	13,2 km
Le Quint				9	13,3 km

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	Exploité	Accordé	En instruction		
Les Hauts Bouleaux				8	13,5 km
Bonneuil				5	13,9 km
Noyers-Saint-Martin				5	13,9 km
Le Bi-Herbin				3	14,2 km
Les Capucines				7	14,4 km
Nordex XXVIII				4	14,8 km
La Chaussée Brunehaut 1, 2, 4 & 5				16	14,8 km
Le Champ Chardon				5	15,6 km
Les Tulipes				10	15,8 km
Crèveœur-le-Grand				11	15,8 km
Oresmaux				6	16 km
Oresmaux 2				6	16,1 km
Chemin du Bois-Hubert				12	17,1 km
Le Quesnel				9	17,3 km
Luce				12	17,4 km
Roye 1, 2 & 3				12 (dont 4 éoliennes au-delà de l'aire d'étude éloignée)	17,8 km
Oursel Maison				7	18,2 km
Le Santerre 1				6	18,3 km
Argentan				4 (dont 1 éolienne au-delà de l'aire d'étude éloignée)	19,2 km
Le Chemin Blanc				6 (dont 2 éoliennes au-delà de l'aire d'étude éloignée)	19,4 km
Total	315 éoliennes, dont 7 éoliennes au-delà de l'aire d'étude éloignée				

Tableau 4. Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée

1.4 Synthèse

La zone d'implantation potentielle est localisée sur un territoire déjà fortement marqué par le développement éolien en raison de la très bonne exposition du plateau Picard aux vents.

En matière de perception visuelle, les parcs en exploitation sont constitués chacun d'un ou de plusieurs parcs distincts sur le plan administratif (sociétés d'exploitation différentes). Ils forment un vaste ensemble qui essaime sur la quasi-totalité de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, l'occupation est homogène, bien répartie dans l'espace et sans véritables zones de regroupement préférentielles. Les implantations ont généralement une logique individuelle en ligne (parfois longues de plusieurs kilomètres), en double ligne ou en bouquet. Plus précisément, les parcs en ligne localisés parallèlement à l'autoroute A16 et le long de la RD934 (Amiens/Roye), sont les plus structurants en raison du grand développement qui régit leur stratégie d'implantation.

Il est important de noter que le projet envisagé ici vient s'insérer entre plusieurs parcs en exploitation, notamment Esquennoy et Breteuil, le Val de Noye 1 et 2, Hargicourt et le Moulin à Cheval (cf. cartographie du contexte éolien page suivante).

Carte 3. Contexte éolien, page 14

